

Randonnée Pédestre à thème

23

MARS

D'UN PAS FERME!

Saint Germain sur Moine

3 Parcours : 9 - 14 - 20 Kms

1 circuit poussette de 4 Kms

Départ de la salle polyvalente de 8h à 10h45

Organisée par l'école privée St Joseph

Tarifs et réservations sur le site : WWW.APELSTGERMAIN.FR



Circuits pédestres

4 circuits proposés : 9, 14 et 20 kms ainsi qu'un circuit poussette de 4 kms avec un ravitaillement commun, surprise du barbecue Assiette garnie à l'arrivée !

A la salle

Animations toute la journée

Décorations réalisées par les enfants de l'École Saint Joseph

Animations

Taureau mécanique

Vente de produits du terroir

La ferme à portée de la main

Présence de véhicules agricoles



BULLETIN D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 19 Mars 2014

Aucun remboursement ne sera fait après la date limite du 20 Mars 2014

Majoration de 1 euro / adulte et 0.5 euro / enfant pour une inscription le jour de la randonnée

NOM..... **PRENOM**.....

ADRESSE

CODE POSTAL **VILLE**

NOMBRE D'ADULTES : / **NOMBRE D'ENFANTS (- DE 14 ANS)** :

PARCOURS DE 9, 14 OU 20 KMS :

PARCOURS DE 4 KMS (POUSSETTES) :

MARCHEUR ADULTE : X **5 EUROS** SOIT :

MARCHEUR ENFANT (- DE 14 ANS) : X **2,5 EUROS** SOIT : } **TOTAL** :

Merci de joindre votre règlement à l'ordre de

APEL Ecole Saint Joseph

Bulletin à retourner à l'adresse suivante :

APEL Ecole Privée St Joseph, 17 rue Louis Pasteur - 49230 St Germain / Moine

L'association est couverte par une assurance «responsabilité civile». Elle agit en qualité de coordinateur entre les participants d'une part, et les prestataires de service d'autre part. Il en résulte notamment qu'elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout accident, blessure, irrégularité, détérioration des effets, pertes, vols ou autres. Les participants devront être assurés par leur responsabilité civile pour leurs dommages propres. Si les circonstances l'y obligent, l'association se réserve le droit de modifier le programme ou ses prestations, d'annuler un programme en cas d'insuffisance du nombre de participants. Le simple remboursement des sommes versées par le participant, délie l'association de tout engagement et l'exempte de toutes indemnités envers le participant.

www.apelstgermain.fr

Ne pas jeter sur la voie publique